

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION « LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE »

Le PNLHI initie et conduit des formations nationales de lutte contre l'habitat indigne grâce à l'appui d'un réseau de correspondants techniques. Les modules de formation sont démultipliés dans les Centres de valorisation des ressources humaines (CVRH).

Contact : pnlhi@developpement-durable.gouv.fr

FONDAMENTAUX

Connaître les principes de base de la lutte contre l'habitat indigne

23-281

Sensibilisation des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne

23-287

Initiation aux travaux d'office

23-3891

SPÉCIFIQUES

Module pour les Correspondants Techniques LHI

23-285

Administrateurs locaux et utilisateurs de l'infocentre*

23-1725

* Pour les questions relatives à cette formation, merci de vous adresser au bureau PH3

Contact : ph3.dgain@developpement-durable.gouv.fr

THÉMATIQUES

Rédaction des arrêtés d'habitat indigne, notamment leurs prescriptions

23-282

Pouvoirs du maire et du préfet en matière de police d'habitat indigne

23-283

L'action administrative et judiciaire (pénale) de la lutte contre l'habitat indigne

23-3136

Les mesures d'office et recouvrement des créances publiques en habitat indigne

23-280

Traitement de l'habitat indigne en copropriété

23-290

Principales pathologies du bâtiment en habitat indigne

23-1724

Traitement des situations de mise en sécurité, notamment en cas de défaut de solidité

23-289

Traitement des situations d'incurie

23-2251

Aspects sociaux et droits et obligations des occupants en habitat indigne

23-284

L'inscription aux formations aura lieu :

- soit en ligne pour les agents ayant accès à l'outil Oups
- soit via le bulletin d'inscription joint à chaque avis de formation.

(Le bulletin d'inscription complété est à transmettre au CVRH organisateur)